## Orateur, Monsieur l', Décisions et déclarations - (Suite)

Bills d'initiative ministérielle - Amendements - 2e lecture - (Fin)

- M. Alexander présente un amendement à la motion tendant à la 2e lecture du Bill C-187 (Yukon, minéraux (Loi)), visant à faire demander par le comité des affaires indiennes et du développement du Nord canadien une recommandation de la Couronne permettant d'affecter les redevances des ventes de droits miniers à un trust relatif aux réclammations foncières des tribus indiennes. M. l'Orateur déclare que l'amendement va à l'encontre des prérogatives financières de la Couronne, qu'il constitue une motion de fond et qu'il est donc irrecevable, 506-507.
- M. Gleave, lors de l'étude de la motion tendant à la 2e lecture du Bill C-244 (Grain des Prairies, stabilisation (Loi)), présente un amendement visant à présenter deux nouveaux bills au lieu d'un. M. l'Orateur suppléant déclare que l'amendement ne s'oppose pas au principe du bill mais à sa forme, ce qui le rend irrecevable, 534.
- M. Southam lors de l'étude de la motion tendant à la 2e lecture du Bill C-244 (Grain des Prairies, stabilisation (Loi)), présente un amendement visant à renvoyer le bill au comité pour y étudier l'opposition des principes contenus dans la recommandation et dans un article dudit bill. M. l'Orateur déclare que cet amendement cherche à modifier une partie de la loi, ce qui le rend irrecevable à l'étape de la 2e lecture, 554.
- M. Burton propose un amendement visant à retirer le Bill C-244 (Grain des Prairies, stabilisation (Loi)) et à en présenter un nouveau. M. l'Orateur suppléant déclare que l'amendement propose un changement au régime de stabilisation au lieu de s'opposer à son principe, il est donc irrecevable, 554-555.
- M. Schumacher propose un amendement à la motion tendant à la 2e lecture du Bill C-238 (Commission canadienne du blé (Loi), modification) visant à déférer la teneur du bill à la Commission canadienne du blé. M. l'Orateur suppléant déclare que l'amendement est irrecevable parce qu'il tend à renvoyer la teneur du bill à un organisme extérieur et qu'il ne s'oppose pas au principe du bill. Il ajoute que la teneur du bill devrait plutôt être déférée à un comité de la Chambre, 568-569.
- M. Lewis lors de l'étude du Bill C-262 (Emploi, soutien (Loi)) présente un amendement visant à remettre à plus tard la 2e lecture et à mettre en oeuvre des mesures visant à stimuler l'économie et la soustraire à l'emprise américaine. M. l'Orateur suppléant déclare que l'amendement est irrecevable parce qu'il dépasse la portée du bill sans s'opposer à son principe, 778-779.
- M. Caouette lors de l'étude du Bill C-262 (Emploi, soutien (Loi)), présente un amendement visant à déférer la 2e lecture et à abolir la taxe d'accise de 12 p. 100. M. l'Orateur déclare que cet amendement est irrecevable parce qu'il dépasse la portée du bill, 779.
- M. Saltsman, lors de l'étude du Bill C-262 (Emploi, soutien (Loi)), présente un amendement visant à remettre la 2e lecture à plus tard et à renvoyer le bill à un comité permanent afin d'y étudier certaines dispositions. M. l'Orateur déclare qu'un amendement à l'étape de la 2e lecture doit porter sur l'objet du bill et que l'étude des dispositions ne vient qu'après, lors de l'étude en comité. Il suggère au député de reformuler son amendement afin de respecter cette règle, 783-784.
- M. Lambert (Edmonton-Ouest) propose un amendement au Bill C-259 (Impôt sur le revenu (Loi), modification) visant à lui refuser la 2e lecture. M. l'Orateur déclare que cet amendement motivé se situe à la limite des amendements recevables quant à la pertinence et quant à l'objet de la motion à l'étude. 792-793.

Bills d'initiative ministérielle – Étude en comité plénier: Voir la décision sous la rubrique Comités – Séances,

Bills d'initiative ministérielle - Motions - Étape du rapport:

- M. Woolliams (Calgary-Nord) propose une motion de fond au Bill C-172 (Cour fédérale du Canada (Loi)).

  M. l'Orateur déclare cette procédure défectueuse en ce qu'elle modifie l'article d'interprétation. Il ajoute qu'il a également des réserves sur l'amendement du ministre de la Justice, 61.
- MM. Godin (Portneuf) et Rynard (Simcoe-Nord) proposent des motions visant à introduire des nouvelles dispositions financières dans le Bill C-202 (Sécurité de la vieillesse (Loi), modification).
  M. l'Orateur déclare les amendements irrecevables parce qu'ils dépassent les dispositions établies dans la recommandation royale, 217-218.